

Conditions générales de vente

Grafik'alia, SASU au capital de 500 euros - siège social : 8, rue Eugénie Grandet - 78280 GUYANCOURT
Siret 812 376 093 00017 - R.C.S. Versailles 812 376 093 - Code APE 1813ZB - N° TVA intracommunautaire : FR 90 812376093
Prestataire de formation enregistré sous le n° 11 78 82885 78 auprès du préfet d'IDF.

Toute passation de commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente (C.G.V.), à l'exclusion de tout autre document.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de prestations et de produits réalisés.

Article 1 – Cas des propositions non-retenues

Les devis de la société Grafik'alia sont gratuits, les projets présentés devront impérativement nous être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus et restent la propriété de la société Grafik'alia.

Article 2 – Confidentialité

Grafik'alia s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé ou par retour de mail avec accord du client, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui auraient été communiquée par le Client.

Article 3 – Responsabilités du contenu des prestations

Le Client est responsable des informations qu'il transmet à Grafik'alia portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

En conséquence, Grafik'alia ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité. Le client devra fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

Pour rappel, le montant du devis comprend 2 à 3 jeux de corrections et s'entendent hors achat d'images et corrections d'auteur. Grafik'alia s'autorise un supplément de facturation au temps passé au-delà des 3 jeux de corrections si les modifications du client sont dues à son fait.

Avant toute production (quel qu'elle soit) un BAT (Bon à tirer) devra être signifié. Un simple SMS, mail, sera accordé. Aucun recours contre la société Grafik'alia pourra être lancé si après accord, le client s'aperçoit d'une erreur, (textes, images, mise en page...) sur son document imprimé, numérique ou web, goodies ou tout autre production.

Article 4 – Exécution des travaux

Grafik'alia s'engage à réaliser les travaux qui lui sont confiés dans les délais établis avec le client pour la prestation PAO.

Les délais de livraison sont indiqués en jours ouvrés. Grafik'alia ne pourrait être tenue responsable des retards d'impression et de livraison de ses partenaires.

En outre, elle précise que la restitution des couleurs qui apparaissent sur un écran d'ordinateur n'est pas contractuelle.

Les documents imprimés ne peuvent en effet restituer fidèlement les couleurs visualisées et selon les sous-traitants choisis il se peut que pour un même document (dans le cas d'une réimpression papier, goodies ou autres) les couleurs ne soient pas identiques.

Article 5 – Sous-traitance

Grafik'alia est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

Article 6 – Travail en régie

Grafik'alia à la demande du client peut être amené à travailler dans les locaux de ce dernier. Un devis sera établi et un bon pour accord devra être remis à Grafik'alia avant le début de la « mission ». Le temps de travail sur place sera de 7h par jour soit 35h hebdomadaire. Toutes heures supplémentaires journalières seront dues au taux de 33% les 2 premières heures, 50% les 2 suivantes et 100% pour les autres conformément aux conventions collectives dont dépend Grafik'alia.

Article 7 – Formation

Grafik'alia est aussi prestataire de formation enregistré sous le n° 11 78 82885 78 auprès du préfet d'IDF. Elle dispense principalement ses formations dans les locaux des sociétés demanderesse. Les collaborateurs devront être équipés de leur matériel PC ou MAC avec le(s) logiciel(s) sur le(s)quel(s) la formation doit avoir lieu.

Article 8 – Archivage

Sauf accord écrit, Grafik'alia n'est pas tenue de conserver les documents de travail, quel qu'en soit le support (notamment, données, modèles, textes, traduction, films, compositions, épreuves et matériel utilisés pour l'exécution

du travail). Toute demande de fichiers natifs par un client après l'exécution de celui-ci sera facturée au tarif en vigueur au moment de la demande.

Article 9 – Droit de Publicité

Grafik'alia se réserve le droit de mentionner et de visualiser les réalisations effectuées pour le Client sur son site internet, ses documents de communication externe, de publicité, lors de démarchages de prospection commerciale

Article 10 – Prix

Le prix de vente est exprimé en euros hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Grafik'alia s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations et produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 11 – Paiement des prestations

Les factures sont payables à réception, sauf accord particulier.

Le règlement pourra être réalisé par virement bancaire, ou chèque bancaire à l'ordre de Grafik'alia.

Lors de l'enregistrement d'une commande, le client devra verser un acompte de 30% sur la prestation impression, le solde devant être payé à réception de la facture.

Article 12 – Retard de paiement

À défaut de règlement à la date prévue Grafik'alia se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison de la prestation ou de l'impression.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le Client, entraînera la suspension immédiate des autres prestations en cours, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour Grafik'alia. La société Grafik'alia se réserve tous les droits intellectuels et de propriété sur sa production jusqu'au complet règlement des factures. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix; la remise d'une traite ou de tout autre document créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement libératoire. A défaut, tous les documents devront être restitués sans délais à la société ou seront supprimés de nos serveurs ou serveurs publics et privés reliés à Internet. Dans le cas où le retard de paiement excéderait deux mois, Grafik'alia se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires. Le Client ne pourra demander une indemnité à Grafik'alia du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

Article 13 - Incapacité

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident de la personne en charge de l'exécution des travaux, Grafik'alia se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que Grafik'alia se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité. Grafik'alia mettra tout en œuvre pour trouver une alternative à cette incapacité.

Article 14 - La force majeure

En cas de force majeure entravant l'exécution de la commande, Grafik'alia préviendra le client par écrit dans les 24 heures de la survenance des événements, le contrat étant alors suspendu de plein droit et sans indemnité. Le client peut choisir de faire exécuter sa commande par un autre prestataire, sans préjudice à la charge du prestataire. (La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher).

Article 15 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce Versailles.